

POSTULAT
de la députée Marylène Volpi Fournier (SPO) et cosignataires concernant la viabilité de
l'aéroport/aérodrome de Sion sans l'armée (14.03.2006) 4.032
(en collaboration avec le DTEE)

Afin de pouvoir ramener un peu d'objectivité dans le dossier de l'aéroport/aérodrome de Sion - dont l'Etat du Valais assume depuis longtemps une partie non négligeable des frais - et de pouvoir se déterminer en connaissance de cause, les signataires de ce postulat demandent au Conseil d'Etat une étude/expertise portant sur les points suivants :

1. un bilan global de l'exploitation de l'aéroport depuis 20 ans ; les indicateurs sont à définir, mais ils comprendront en tout cas les aspects financiers, les participations des entités publiques, les fluctuations du trafic voyageurs/commercial/plaisance, la valeur ajoutée sur le tourisme valaisan, les conséquences négatives (bruit et air) sur le tourisme et l'immobilier, etc.
2. la viabilité financière de l'aéroport civil seul sans l'apport financier de l'armée (aérodrome militaire)
3. l'étude de différents scénarii sur le statut juridique de l'aéroport civil (communal et cantonal - cantonal seul - intercommunal et cantonal - intercommunal seul - société mixte - participation des stations touristiques - etc.)

Sion, le 14 mars 2006
(09h20)

Marylène Volpi Fournier, députée (SPO)
et cosignataires